

# Atradius & Vous

## Nouvelle norme IFRS9

Cher partenaire,

Depuis janvier 2018, la norme IFRS9 (International Financial Reporting Standards) exige pour les entreprises cotées en bourse ou ayant adopté cette norme, de **revoir leurs règles de provisionnement du risque de crédit**, afin d'intégrer les « pertes de crédit attendues » (ECL).

### Quel est l'objectif de ce changement ?

L'objectif de cette norme est d'**améliorer la précision et la transparence de l'évaluation du risque de crédit** dans le bilan annuel et dans les pertes et profits d'une entreprise.

### Quel est l'impact pour les entreprises ?

Cette nouvelle norme aura un **impact financier** pour les entreprises sur les pertes et les profits avec une augmentation des provisions pour créances douteuses pouvant aller jusqu'à 25 %, selon certaines études.

Par ailleurs, l'entreprise devra disposer d'**informations sur la solvabilité de tous ses acheteurs** et effectuer des provisions sur la base du niveau de risque total de l'ensemble de ses créances et plus seulement des créances en retard de paiement.



### Quel rôle peut jouer l'assurance-crédit ?

**L'assurance-crédit et le recouvrement** peuvent diminuer les provisions pour créances douteuses car une part importante du risque est transférée :

- **L'assurance-crédit** peut réduire les pertes de crédit attendues dans le portefeuille des créances clients, car le risque de défaillance d'un acheteur est couvert par Atradius.
- Les **notations acheteurs** qui reflètent une probabilité de défaillance à 12 mois, peuvent être utilisées comme outil vérifiable pour le calcul des pertes de crédit attendues.
- **Atradius Collections** peut également diminuer le montant des provisions pour créances douteuses. Le **taux de récupération peut être intégré dans le calcul des provisions**.

Retrouvez les informations complètes sur la norme IFRS9 dans votre [Espace Partenaires](#).

**Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.**